

*Pôle Stratégie, Médias et
Communication*

Hôtel de Matignon, le 24 janvier 2014

**Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre,
Déplacement sur le thème de la lutte contre la pauvreté**

Cergy

vendredi 24 janvier 2014

Sous embargo au prononcé - seul le prononcé fait foi

Mesdames les ministres,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté
l'exclusion sociale,
Mesdames et messieurs,

Avant toute chose, je voudrais à mon tour vous souhaiter, à toutes et à tous, une belle et heureuse année 2014. J'adresse mes vœux les plus chaleureux aux membres du CNLE, dont nous fêtons cette année les 20 ans, et plus particulièrement aux membres du « 8^{ème} collègue ». Vous avez siégé au sein d'un grand conseil national, avec le même statut que les personnalités qualifiées et les représentants de l'Etat, des collectivités, des partenaires sociaux et des associations. A vous comme à tous ceux qui terminent aujourd'hui leur mandat, j'adresse les remerciements de la République.

Mesdames et messieurs, le combat contre l'exclusion se mène avant tout dans les esprits. Notre tâche à tous, depuis près de deux ans, aura été d'en finir avec les discours de stigmatisation portés au plus niveau pendant 10 ans. Les personnes en situation de pauvreté ne désirent qu'une chose : s'en sortir. Travailler, accéder à un logement décent, se soigner correctement, tout faire pour la réussite scolaire de leurs enfants. Le devoir de la puissance publique est de leur venir en aide et de les accompagner vers ce retour à l'autonomie.

Ce devoir d'assistance est un pilier de notre démocratie, indispensable au respect pour tous de la promesse républicaine, celle de l'égalité des droits et des devoirs. S'ils sont sensibles aux respects des devoirs, auquel le gouvernement s'attèle quotidiennement, les Français sont également révoltés par les inégalités et les injustices, particulièrement quand elles touchent les plus fragiles d'entre nous. Je pense aux travailleurs modestes qui subissent le temps partiel, aux 3 millions d'enfants en situation de pauvreté, aux familles monoparentales en difficulté, aux centaines de milliers de jeunes en quête d'insertion professionnelle, aux chômeurs de

longue durée, aux personnes âgées en proie à l'isolement, ou encore aux personnes handicapées sans ressources.

Le modèle français, auquel nous sommes tous si profondément attachés, suppose de ne laisser personne sur le bord de la route. C'est ce discours que nous devons continuer à porter sans relâche auprès des Français, ce discours de générosité, de fraternité, d'égalité qu'ils sont prêts à partager, pourvu qu'ils en perçoivent les conséquences concrètes au quotidien, dans le sens d'une société plus juste.

Le droit commun pour toutes et tous, c'est ce qui fonde la cohérence de l'action du gouvernement. Car il ne peut y avoir d'un côté une politique économique et de l'autre une politique sociale ; il ne peut y avoir la politique de la ville dans son coin, l'économie sociale et solidaire dans le sien, et puis l'action à destination des jeunes dans un autre. Il faut un effort permanent de mise en cohérence, que je porte et que portent les ministres, pour tenir le cap du modèle social et républicain qui est le nôtre.

C'est dans cet esprit qu'ont été adoptées, il y a un an presque jour pour jour, les mesures du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. C'est dans cet esprit qu'elles continueront à être déployées pour s'adapter en permanence aux besoins des personnes.

Pour commencer, le gouvernement mènera avec conviction les Etats généraux du travail social, qui nous permettront de réfléchir collectivement au sens et aux modalités d'exercice de leur métier par les professionnels de l'action sociale et médico-sociale.

Nous poursuivrons également notre démarche ambitieuse d'accès aux droits, impulsée par Marie-Arlette Carlotti, à travers la généralisation des « rendez-vous des droits » et l'expérimentation d'un « dossier unique » pour les demandes de prestations sociales. La réforme très attendue du RSA activité et de la prime pour l'emploi constituera un volet prioritaire de la remise à plat fiscale. Elle tiendra compte des recommandations du groupe de travail piloté par Christophe Sirugue, que je remercie pour son engagement et ses propositions.

Quant à l'aide alimentaire, qui constitue pour un nombre croissant de nos concitoyens la première démarche de l'inclusion sociale, la mobilisation du gouvernement français aura permis de préserver les crédits européens pour la période 2014-2020

Sur le terrain de l'emploi, l'année 2014 sera celle de la montée en charge des emplois d'avenir, des contrats de génération et bien sûr de la Garantie Jeunes, mesure phare de notre plan contre la pauvreté, avec la mobilisation de 20 nouveaux territoires pilotes, pour 20 000 jeunes supplémentaires. J'adresse à cette occasion un message de soutien tout particulier aux Missions locales, car je sais à quel point il est compliqué d'aller chercher les jeunes les plus en difficulté, ceux qui ont perdu tout espoir, puis de les aider à trouver leur propre voie vers l'insertion. La réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique est en place, grâce au précieux travail de concertation mené par Christiane Demontès.

Enfin, l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi évoluera en profondeur, suite à une réflexion commune de Pôle Emploi et des Conseils généraux, dans le sens de l'accompagnement global des personnes.

Sur le front de l'hébergement et du logement, le volontarisme du gouvernement, et en particulier de Cécile Duflot, s'est traduit en 2013 par des investissements sans précédent dans l'offre d'hébergement et de logement adapté, par la signature d'un pacte d'objectifs et de moyens pour la construction de logements sociaux, et bien sûr par l'ensemble des dispositions de la loi ALUR, qui marquent un progrès inédit depuis la fameuse loi SRU. Je pense à

l'encadrement des loyers, à la Garantie Universelle des Loyers, à la valorisation des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation en place, à la lutte contre l'habitat indigne, à la réforme des attributions des logements sociaux ou encore à la prévention des expulsions.

La situation que nous connaissons cet hiver reste néanmoins problématique sur le terrain, je le sais, je l'ai encore constaté récemment en rendant visite au SAMU social de Paris. Nous ne baisserons pas la garde. L'année 2014 sera celle de l'accès à des solutions dignes pour les personnes sans domicile ou habitant dans des bidonvilles, grâce notamment au travail du Délégué Interministériel à l'Hébergement et au Logement. Elle verra enfin la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur du relogement des personnes reconnues prioritaires au regard du droit opposable au logement.

L'accès aux soins et la lutte contre les inégalités de santé se placent au cœur de la Stratégie Nationale de Santé, élaborée et pilotée par Marisol Touraine. Dès 2013, la hausse de 7% du plafond de ressources de la CMU-c et de l'Aide à la Complémentaire Santé a concerné 750 000 personnes. En 2014, le gouvernement adoptera la reconduction automatique de l'ACS pour les bénéficiaires du minimum vieillesse, qui pourront également cumuler l'ASPA avec les revenus du travail. Quant aux travailleurs modestes, il leur suffira prochainement de travailler 150 heures par trimestre, et non 200 comme c'est le cas aujourd'hui, pour avoir accès aux indemnités journalières en cas de maladie, d'invalidité ou de congé maternité. Toujours dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé, le gouvernement travaillera sur les enjeux prioritaires que constituent la lutte contre les refus de soins et la prise en charge de personnes précaires atteintes de troubles psychiques.

La réforme des prestations familiales, décidée en 2013, se traduira en 2014 par les premières hausses de l'Allocation de Soutien Familial et du Complément Familial. La mise en œuvre du quota minimum de 10% de places en crèches pour les familles pauvres sera rigoureusement suivie par la CNAF. Côté réussite éducative, l'ouverture de l'école aux parents se poursuivra, tout comme la démocratisation de l'accès à la restauration scolaire. Plus généralement, la commission « enfance adolescence », mise en place au sein du Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective, et présidée par François de Singly, proposera au gouvernement, d'ici la fin de l'année, des recommandations pour une politique globale en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

La dynamique d'inclusion bancaire des personnes en situation de pauvreté et de lutte contre le surendettement, initiée par les mesures législatives prises en 2013, devient cette année une réalité : plafonnement des commissions d'intervention – en particulier pour les ménages fragiles ; consolidation du droit au compte ; création du registre national des crédits ; installation de l'observatoire de l'inclusion bancaire pour évaluer banque par banque leurs pratiques ; déploiement du réseau des points conseil budgets, dans une logique d'accueil de proximité.

Voilà le programme de travail que se fixe le gouvernement. Son but est que le combat contre l'exclusion puisse se gagner sur le terrain. C'est sur le terrain que les axes de travail que je viens de présenter doivent se traduire par des actions concrètes.

Or, vous le savez, cela ne se décrète pas. Cela se travaille au jour le jour, dans un esprit de concertation et grâce à l'engagement de tous les acteurs : services de l'Etat, collectivités, associations, partenaires sociaux, et bien sûr les citoyens eux-mêmes. Notre « vivre ensemble » passe par le « faire ensemble », par notre capacité à construire des projets collectifs sur les territoires et à tirer de ces expériences locales notre inspiration pour les réformes nationales. Sans cette capacité à travailler localement, puis du bas vers le haut, nous

ne parviendrons pas à combler l'écart que beaucoup ressentent entre les discours tenus à Paris et la réalité vécue partout en France, y compris en Outre-Mer.

C'est la raison pour laquelle j'insiste sur l'enjeu essentiel de la gouvernance territoriale des politiques de solidarité. La clarification des compétences de chacun est en cours : le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, qui sera promulgué prochainement, identifie le département comme chef de file sur l'action sociale, le développement social, les actions de résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes et la solidarité des territoires. Cette clarification passera aussi par la mise en place de modalités concrètes de concertation et de travail collectif, à l'échelon départemental et infra-départemental. Les services déconcentrés de l'Etat doivent y prendre toute leur part.

Cet enjeu stratégique de l'ancrage territorial de notre plan pour l'inclusion sociale, François Chérèque l'a incarné tout au long de l'année, accompagné par Simon Vanackere. Merci à vous, merci pour ces 30 déplacements et ces 6000 acteurs rencontrés, pour ce travail inédit de sherpa de la solidarité qui, je le sais, marque un tournant dans la façon de faire vivre les grands projets du gouvernement. Et ce n'est pas tout, la mission de François Chérèque avait également un volet de suivi et d'évaluation au niveau national, avec la conception d'indicateurs de montée en charge et d'impact des mesures prises. Cette indispensable culture de l'évaluation se traduit notamment par la mise en place du conseil scientifique de suivi de la Garantie Jeunes, dans sa phase pilote. Dans ses deux aspects, la mission de François Chérèque se poursuivra en 2014, en lien étroit avec le travail d'animation porté par Marie-Arlette Carlotti et l'appui de la Direction générale de la cohésion sociale.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure sur un aspect fondamental de la réussite de notre politique de lutte contre la pauvreté : la mobilisation de la société civile. En matière de solidarité, l'Etat, les collectivités et les partenaires sociaux ne peuvent rien sans l'enthousiasme et l'engagement des associations.

C'est pourquoi je défendrai toujours le modèle associatif et signerai bientôt une nouvelle « Charte des engagements réciproques Etat - collectivités territoriales - associations », avec les grands réseaux de collectivités et la Conférence permanente des coordinations associatives.

La mobilisation de la société civile, ce sont aussi ses initiatives spontanées, comme l'entraide civile, et bien sûr la participation directe des citoyens à l'élaboration des politiques publiques. Que ce soit dans le domaine de la santé, de la solidarité, de la jeunesse, de la politique de la ville, ou bientôt dans le cadre de la remise à plat fiscale, cette participation ne doit être ni un gadget, ni un alibi. Elle doit être construite avec méthode, pour constituer à la fois une source d'innovation pour l'action publique et un facteur de légitimation des décisions prises.

Vous le savez, les Français doutent parfois de l'action politique. Pourtant, j'en suis convaincu, ils croient toujours en la politique, quand elle redevient un projet commun. A travers de nouvelles façons de travailler, notre responsabilité est de parvenir à fédérer autour de la vie de la cité l'ensemble des citoyens, y compris les invisibles, ceux que l'on considère, à tort, comme à l'écart du sort du monde. C'est toute l'ambition de ce plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : fédérer les énergies solidaires, partout en France.

Je vous remercie.